

2024-1378
2024-06-04

EVEREST®
Herbicide technique
Solide

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF :
Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium).....89,2 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26446 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

CONTENU NET : 80 ou 500 KG

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300**

MODE D'EMPLOI

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la Loi Sur Les Produits Antiparasitaires. On peut obtenir des renseignements détaillés sur les propriétés physico-chimiques de l'herbicide technique EVEREST auprès d'UPL AgroSolutions Canada Inc. Obtenir et lire ces renseignements avant l'emploi afin d'éviter tout risque lié à la formulation et s'assurer d'un produit fini satisfaisant.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS .**
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Ne pas respirer la poussière ni les vapeurs.
- Durant la manipulation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH, des vêtements protecteurs et des gants résistant aux produits chimiques.
- Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, communiquer avec l'agence de réglementation provinciale ou le fabricant.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE:

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide technique EVEREST ne craint pas le gel.

ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination. Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actifs et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

Nettoyage d'un déversement : Manipuler et ouvrir le contenant avec soin afin d'éviter tout déversement. Si le contenant fuit ou que du produit est déversé, balayer soigneusement le produit en un monticule et le déposer à la pelle dans un contenant hermétiquement fermé, puis l'éliminer en suivant les directives susmentionnées. Consulter les précautions sur cette étiquette en matière de la manipulation de l'herbicide technique EVEREST. En cas de déversement ou de fuite, tenir les personnes non autorisées à l'écart.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

UPL, le logo d'UPL et EVEREST sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.